

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 25 FEVRIER 2020 – 19h30**

**Présents** : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine (arrivée à 19h40), GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BRUNET David, THAUVIN Isabelle

**Absents** : MM. MEUNIER Thierry (procuration à Mme Mège), DE JESUS José (procuration à Mme Courtadon), BERTHIER Yannick (procuration à Mme Lonchambon), MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, EMPSON Valérie

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires foncières
- Affaires financières
- Affaires scolaires
- Personnel
- Questions diverses

Le compte-rendu du 28 janvier 2020 est lu par Mme Isabelle Mège et adopté avec :  
 - 12 voix pour  
 - 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

M. le Maire remercie les conseillers municipaux de la liste majoritaire, ainsi que Mmes Alves et Lonchambon, pour leurs marques de sympathie suite au décès de M. Jean Cordoba.

**TRAVAUX :**

**Station d'épuration de Tournobert** : La station de brassage et le bâtiment d'accueil sont en cours de réalisation. Des essais d'étanchéité sur les bassins seront effectués.

**Route de Sagnes au Pont-du-Bouchet** : Suite à l'affaissement de la chaussée qui s'est produit l'été dernier, les travaux de remise en état de la voie ont été réalisés par l'entreprise Besançon.

Arrivée de Mme Lobjois à 19h40.

**AFFAIRES FONCIERES :**

**DIA** : Le Conseil municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées suivantes avec :

- 13 voix pour
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote
- Parcelles AV 524-526-527 d'une superficie totale de 372 m<sup>2</sup> avec local commercial et appartements, vendues par les Consorts LASNE- PAQUET au profit de M. et Mme Lionel JEANJEAN au prix de 190 000 €.
- Parcelle AM 531 d'une superficie de 1 321 m<sup>2</sup> vendue par les Consorts TORRES au profit de la SCI DJEPOC représentée par M. Jean-Pierre CHOMETTE au prix 15 000 €.
- Parcelle AP 35 d'une superficie de 690 m<sup>2</sup> vendue par les Consorts BERTHOMIER au profit de M. Didier BASTERRE au prix de 8 500 €.
- Parcelle AN 411 d'une superficie de 3 010 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par les consorts BRUNET au profit de M. Nicolas VRAY au prix de 110 000 €.
- Parcelles AY 552 – 554 d'une superficie totale de 1 696 m<sup>2</sup> avec habitation vendues par Mme Lucette BUSSIÈRE épouse APCHIN au profit de M. et Mme Sylvain FERRY au prix de 102 000 €.

**AFFAIRES FINANCIERES :**

Fonds de concours pour le programme voirie 2019 : La Commune des ANCIZES-COMPS doit verser à la communauté de communes un fonds de concours de 108 600 € pour le financement du programme de Tourrnobert et de la voirie 2019. Le Maire rappelle que par délibération du 17 décembre 2019 le Conseil municipal a approuvé une avance de 47 106 € sur ce fonds de concours, qui a été versée à la Communauté de communes le 31 décembre 2019. Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, approuve le versement d'un fonds de concours de 108 600 €, dont sera déduite la somme de 47 106 € déjà versée, soit restant à verser 61 494 €.

Restitution de trop-perçu au titre de la Taxe d'aménagement : Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, autorise le Maire à régler les titres de perception émis par la Direction Générale des Finances Publiques correspondant à un trop perçu de la taxe d'aménagement versée par M. SANNE Alexandre, pour un montant de 188.77 € et 206.99 €.

**AFFAIRES SCOLAIRES :**

Organisation du temps scolaire Rentrée septembre 2020 : Comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal, l'organisation du temps scolaire doit être décidée dès maintenant pour la rentrée de septembre 2020. Une réunion de concertation avec l'ensemble des partenaires, enseignants, parents d'élèves et élus s'est tenue lors d'un conseil d'école extraordinaire le 11 février dernier. Depuis 2013, les écoles maternelle et élémentaire des Ancizes-Comps ont adopté la semaine de 4.5 jours avec organisation de Temps d'activités périscolaires les après-midis.

La Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge a pris en charge les nouvelles activités périscolaires (NAP) à compter de la rentrée de septembre 2018. A cette occasion des modifications horaires ont été mises en place à l'école élémentaire uniquement.

Si la réforme des rythmes scolaires a permis d'organiser des temps d'activités périscolaires de qualité pour les enfants, il a été constaté par les parents et les enseignants que les enfants ont paru fatigués par ce rythme hebdomadaire.

Il est à noter que le recrutement de personnels qualifiés sur des postes à temps non complet n'attirent pas les candidats. La gestion du service est donc complexe, notamment en cas d'absence de personnel.

Afin de recueillir l'avis des parents sur l'organisation de la semaine scolaire, une enquête a été réalisée par l'Association des Parents d'élèves. Le sondage donne une tendance qui est favorable à la semaine de 4 jours. On peut considérer que la consultation du conseil d'école extraordinaire commun à l'école maternelle et élémentaire tend également vers la semaine de 4 jours.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide le retour à la semaine de 4 jours, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020 avec les horaires suivants le lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h45 à 16h15, sous réserve de validation lors des prochains conseils d'école.

**PERSONNEL :**

Création de poste au service administratif : Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide d'adopter la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, en raison d'un avancement de grade.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire donne connaissance des plans du futur funérarium de M. Chomette.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.